

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 25 novembre 2025 à 19h15

Absence de quorum lors de la séance du 18 novembre 2025

Présents : Pierre BERTELOOT, Philippe PURNELLE, Patricia DESUMEUR, Gérard GODIMUS, Olivier ROHAT, Hervé DOUCHET, Guillaume LEBRET

Excusés : Anne-Sophie CROQUET, Anthony DELBART (procuration Hervé DOUCHET), Corinne SANDRON (procuration Olivier ROHAT), Cyril MAILLY, Cédric LAMOUREUX (procuration à Philippe PURNELLE)

Absents : Audrey CAMUS, Sébastien JAKISA, Annie MARTIN, Jean-Paul VILLAIRE, Hugo SAGET

Ordre du jour

- Validation du compte rendu de la réunion du 16 septembre 2025
- Désignation du secrétaire de séance
- Participation communale à la mutuelle des agents au 1^{er} janvier 2026
- Mise à jour de l'inventaire communal
- Mise à la location d'un local à Cessières - grand'rue
- USED A - réponse pour le retrait de la commune déléguée de Suzy pour la compétence Eclairage Public
- Information sur l'ajustement du budget

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2025

Le compte-rendu de la réunion du a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Philippe PURNELLE est désigné secrétaire de séance.

Participation communale à la mutuelle des agents au 1^{er} janvier 2026

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

Les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la mutuelle ou l'agent peut choisir de rester assuré à sa compagnie d'assurance, sous condition que celle-ci soit labellisée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide de retenir la labellisation, laissant aux agents la possibilité de conserver leur mutuelle, et de participer à compter du 1^{er} janvier 2026 pour la mutuelle à hauteur de 15 € par agent à temps complet, et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise à jour de l'inventaire communal

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe les membres du conseil que divers matériels de la commune sont hors d'usage et doivent donc être réformés.

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels).

Le comptable de la collectivité constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

Le maire propose une liste de matériels (technique et informatique) qui seront détruits. La liste complète est annexée à la délibération 2025-33.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Location d'un local communal

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi, par une habitante de la commune, d'une demande de location d'un local pour y installer ou stocker du matériel.

Un local vide d'une superficie de 35 m² se trouvant au 19 grand'rue pourrait être mis à la disposition du demandeur. Le maire propose de fixer le loyer mensuel à 50 € hors charges. Le règlement se fera pour une année dans le courant du mois de janvier. Le bail sera établi pour une durée de trois ans.

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable et autorise le maire à signer le contrat de location.

Ajustements budgétaires

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe les membres du conseil qu'il a été amené à effectuer des ajustements budgétaires afin de faire l'acquisition, non prévue au budget, d'un four pour la salle des fêtes de Suzy, ainsi que pour le coût plus élevé que prévu des travaux de mise en place de l'éclairage LED.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le maire



Pierre BERTELOOT



Le secrétaire de séance



Philippe PURNELLE